

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-François Cachin et consorts concernant un nouveau paquet de relance en juin

Rappel de l'interpellation

Le journal Le Matin du dimanche 3 mai a annoncé que M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger veut relancer l'économie avec des projets relatifs à l'environnement et aux transports.

En vue d'un troisième paquet de mesures conjoncturelles, il formule un montant de près d'un milliard de francs dans ces domaines.

Vu ce qui précède, je souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- 1. Avez-vous des informations sur les intentions de M. le Conseiller fédéral pour ce troisième paquet de mesures ?*
- 2. Quelles démarches concrètes entend prendre le Conseil d'Etat suite à l'article du Matin du dimanche 3 mai ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat relève en préambule que M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, Chef du DETEC, s'exprime dans cet article sur sa vision personnelle des mesures à adopter dans le contexte actuel de crise économique mondiale. Alors que le Conseil fédéral ne s'était pas encore prononcé, il s'exprime pour l'adoption d'un 3ème plan de stabilisation comprenant des mesures en matière d'environnement, d'énergie et de transports. A ce titre il annonce que son département dispose de projets d'investissements de l'ordre d'un milliard de francs.

Cela étant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions particulières posées par l'interpellant :

Question 1 :

Avez-vous des informations sur les intentions de M. le Conseiller fédéral pour ce troisième paquet de mesures ?

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'article en question, qui ne faisait que rendre public les souhaits du chef du DETEC. Il s'avère que le message adopté le 10 août dernier par le Conseil fédéral, qui porte sur la 3ème phase des mesures de stabilisation, ne contient aucune mesure relative à l'environnement ou aux transports.

La 3ème phase des mesures de stabilisation prévoit des mesures de soutien au marché du travail (lutte contre le chômage de longue durée, lutte contre le chômage des jeunes, mesures favorisant la qualification durant la période de chômage), des mesures visant à favoriser la reprise (prospection de nouveaux marchés pour les PME novatrices, accélération de la cyberadministration) ou encore des mesures visant à maintenir le pouvoir d'achat (versement d'une contribution pour diminuer le prix des primes d'assurance maladie, réforme de la TVA et report de l'augmentation de la TVA pour le financement de l'AI). Le message du Conseil fédéral devrait être traité par les Chambres fédérales lors de la session d'automne 2009.

Si cette 3ème phase des mesures de stabilisation se concentre sur le marché du travail, le Conseil d'Etat relève que tant la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national que des Etats proposent de le compléter par une mesure prévoyant de restituer à la population et à l'économie les recettes de la taxe CO2 perçues en 2009 et 2010 en 2010 déjà (et non seulement, respectivement, en 2011 et 2012). Selon les CER, cette restitution anticipée constituait, d'un point de vue conjoncturel, un renforcement tout à fait opportun du pouvoir d'achat. Cette mesure était justement proposée par le Chef du DETEC dans l'article de presse mentionné par l'interpellateur.

Le Conseil d'Etat observe enfin qu'une motion émanant de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national souhaite charger le Conseil fédéral de soumettre au Parlement deux messages complémentaires avec des

mesures liées aux transports publics : l'un sur la convention de prestations Confédération-CFF, l'autre sur le neuvième crédit-cadre accordé aux entreprises de transport concessionnaires (ETC). Ces messages devraient prévoir une augmentation des crédits-cadres de 300 millions de francs pour les CFF, et de 150 millions de francs pour les ETC en 2010. Dans sa réponse du 25 février 2009, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion, estimant que la situation économique ne justifiait pas le lancement d'une troisième phase. Si le Conseil fédéral, au vu de l'évolution de la situation, a aujourd'hui adopté un 3ème message, il n'y pas repris les propositions contenues dans dite motion. Cette motion n'a pas encore été traitée aux Chambres fédérales.

Question 2 :

Quelles démarches concrètes entend prendre le Conseil d'Etat suite à l'article du Matin du dimanche 3 mai ?

Le Conseil d'Etat, comme il l'a relevé en préambule, ainsi qu'à la réponse à la question 1 de l'interpellateur, constate que le contenu de l'article du Matin du dimanche 3 mai 2009 ne faisait que refléter les propositions personnelles du Chef du DETEC (qui n'ont par ailleurs pas été reprises dans la 3ème phase des mesures de stabilisation de la Confédération). En ce sens, aucune action concrète faisant suite à cet article n'était indiquée.

S'agissant des démarches vaudoises, le Conseil d'Etat renvoie à sa réponse à l'interpellation Béatrice Métraux intitulée " Quel plan de relance pour le canton de Vaud ? " (09/INT/192), qui fait le point complet sur les mesures de soutien à l'économie prises par le gouvernement vaudois. Il relève que les mesures dans les domaines des transports et de l'énergie figurent en bonne place dans le dispositif cantonal de soutien à l'économie.

Le Conseil d'Etat tient à préciser qu'il suit au plus près et en collaboration avec les cantons de Suisse occidentale l'évolution de la conjoncture, afin d'envisager toute mesure adéquate en fonction de la situation économique et sociale. Il rappelle que pour déployer un effet positif sur la conjoncture, une mesure doit pouvoir être mise en œuvre rapidement, être ciblée et être temporaire. Si la 3ème phase des mesures de stabilisation de la Confédération ne retient aucune mesure dans le domaine des transports, le Conseil d'Etat réitère sa ferme volonté de maintenir la compétitivité économique du Canton par un réseau d'infrastructures performant, tant ferroviaire que routier (par ex. par le préfinancement de la 4ème voie Lausanne – Renens), ainsi qu'une politique énergétique durable (par ex. par des mesures d'encouragement à l'assainissement énergétique des bâtiments).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 septembre 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean